



Chères Familles

Vous pensez inscrire votre enfant dans un établissement d'enseignement catholique.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement, par exemple :

- **accueil des nouveaux parents**
- **mise en place des parents « correspondants » (délégués)**
- **représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion (OGE)**
- **organisation de conférences et d'ateliers-débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents (addictions, l'adolescence, etc)**
- **Aide aux projets culturels (défi lecture, projet danse-théâtre, concours de crèches...)**
- **Opération caritative « bol de riz » en faveur d'associations à l'enfance (Madagascar par exemple)**
- **Tombola, fête du collège, bal du lycée...**

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel et la cotisation, d'un montant de 25€ (dont 16€ sont reversés à l'Apel Départementale) sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant et payable en une seule fois, en début d'année scolaire.

Votre adhésion à nos valeurs est primordiale ! En tant que parents d'élèves, nous avons NOTRE association au sein de l'établissement. Chaque famille adhérente a la possibilité de participer, en fonction de ses disponibilités, aux actions menées en faveur des jeunes et de proposer de nouveaux projets. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes les bienvenus !

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 957 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes, l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- **www.apel.fr**, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- **Apel Service**, un service téléphonique (**0 810 255 255**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- **Le Service d'information et de conseil aux familles**, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...).

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.

L'Apel nationale, ainsi que vos Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.

Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 paris cedex 05